

**Publié le :** COMITE DU : 09 février 2023  
**Présents : 14** DELIBERATION N° : 25/2023  
**Représentés : 0**  
**Absents : 4** DG DE SECTEUR : NATHALIE COLUCCI  
**Pour : 14** SERVICE : Caisse des Écoles  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0** AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

## DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT DE LA CAISSE DES ÉCOLES

**LE COMITE,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R2122-9,

VU le Code de l'éducation,

VU les statuts de la Caisse des Écoles,

VU la délibération du conseil municipal n° 14207 du 3 juin 2020 désignant les représentants du conseil municipal au sein du comité de la Caisses des Écoles,

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration de la Caisse des Écoles, de déléguer au Président de la Caisse des Écoles diverses fonctions pour la durée de son mandat.

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DONNE** délégation à Monsieur Frédéric PETITTA, Maire, Président de droit de la Caisse des Écoles, pour la durée de son mandat, pour les matières suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de fournitures, de services et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil européen pour les marchés de travaux défini par l'article L 2124-1 du Code de la commande publique ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la Caisse des Écoles ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

- Fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la Caisse des Écoles les actions en justice ou de défendre la Caisse des Écoles dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €. Le Président reçoit ainsi délégation pour ester en justice au nom de la Caisse des Écoles, au besoin en ayant recours à l'assistance d'un avocat ou d'un expert, que ce soit en défense ou en demande, quelle que soit la juridiction saisie, l'objet du litige, le stade et type de procédure.
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions. Cette demande peut être réalisée pour les subventions relatives à tous domaines intéressant la Caisse des Écoles, dont le montant prévisible au moment de la demande est inférieur ou égal à 50 000 € par année.

**DECIDE** qu'il sera rendu compte à chacune des séances du Comité de la Caisse des Écoles des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la présente délégation.

**DIT** que le Président peut déléguer les pouvoirs qu'il tient de la présente délibération à un membre élu du comité ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un cadre d'emploi ou occupant un emploi de niveau de catégorie A ou B au sein de cet établissement public communal.

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Genève-des-Bois  
Président de la Caisse des Écoles



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

### SÉANCE DU JEUDI 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 19 janvier 2023, se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

#### Etaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, M Marc LE MEUR, Mme Karla AREL, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Brigitte JAUNET, M Adrien PIERSON, Mme Cédride FERREIRA, Mme Jocelyne LENHART, Mme Stéphanie GONCALVES, M Dimitri GORGE BERNAT, Mme Fabienne GUYOT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M Emmanuel CUADRADO, Mme Sonia KADDOUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

#### Etaient excusés :

M PETITTA, Président  
M LUNDA, Jeunesse et Citoyenneté  
M NEZZAR, Inspection Académique  
Mme KADDOUR, Déléguée du Préfet

Etaient présentes également : M Benoit FEVRE Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

#### Nombre de membres

Composant le comité :	18
En exercice :	18
Présents :	14
Absents :	4
Représenté :	0

Publié sur le site de la ville le 18 avril 2023

Accusé de réception en préfecture  
091-269101804-20230209-25-2023-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2023  
Date de réception préfecture : 07/03/2023